

Résiliation du contrat de liquidité conclu avec TP ICAP et mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec TSAF

UV GERMI (Euronext Growth Paris – Code ISIN FR0011898584 – Mnémonique ALUVI) annonce avoir mis fin au 31/12/2022 au contrat de liquidité conclu avec TP ICAP et mis en œuvre à compter du 2 janvier 2023 un contrat de liquidité avec TSAF - Tradition Securities And Futures.

Ce contrat de liquidité a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur et plus particulièrement les dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014, du règlement délégué (UE) n° 2017/567 de la Commission du 18 mai 2016 complétant le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement et du Conseil, des articles L.225-207 et suivants du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, en particulier les articles 221-3 et 241-4, et de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 portant renouvellement de l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Il a été conclu pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des actions de la société UV GERMI, cotées sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0011898584 et le mnémonique ALUVI.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 14 708 actions UV GERMI
- 60 900,26 Euros en espèces

Pour mémoire, il est rappelé que les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30/12/2022 :

- 14 708 titres
- 30 900,26 Euros en espèce

L'exécution du contrat de liquidité sera suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021.

Le contrat de liquidité pourra être résilié :

- à tout moment par UV GERMI moyennant le respect d'un préavis de 1 mois,
- à tout moment par TSAF moyennant le respect d'un préavis de 1 mois,
- de plein droit lorsque les parties ne peuvent se mettre d'accord sur les suites à donner au contrat.

Prochain rendez-vous financier

Chiffre d'affaires 2022 : 19 janvier 2023, après bourse

A propos d'UV GERMI® :

UV GERMI® conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI® est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr

Les actions d'UV GERMI® sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME

UV GERMI® est membre de La French Fab

Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP



Contacts

UV GERMI®

Corinne Chansiaud

Relations investisseurs

+33 (0)5 55 88 18 88 - contact@uvgermi.fr

Calyptus

Mathieu Calleux

Communication financière

Tel. +33(1) 53 65 37 91 - uvgermi@calyptus.net